



Procédé de positionnement utilisé au sein de l'auto-école

1. Objectif du positionnement

Le positionnement vise à analyser la situation du futur élève avant son entrée en formation afin de :

- identifier ses besoins réels,
- vérifier l'adéquation entre son projet et la formation choisie,
- déterminer l'opportunité et la faisabilité du parcours,
- adapter la formation si nécessaire (rythme, volume prévisionnel, stratégie pédagogique).

Cette étape est réalisée **avant la contractualisation**.

✓ 2. Étapes du positionnement

Étape 1 — Prise d'information initiale

Lors du premier contact (accueil physique, téléphone ou mail), l'équipe recueille :

- le projet du candidat (permis B, BE, A, etc.),
- ses motivations,
- sa situation personnelle/professionnelle,
- son éventuelle expérience de conduite (conduite accompagnée, conduite à l'étranger, expérience sur véhicules similaires),
- ses contraintes (horaires, financement, délai pour le passage du permis),
- son mode de financement (paiement classique, CPF, entreprise...).



Étape 2 — Analyse du projet professionnel (cas du CPF)

Pour les candidats mobilisant leur CPF, l'école utilise :

- **l'attestation sur l'honneur EDOF**

Ce document permet :

- d'identifier clairement le motif professionnel,
- de valider l'éligibilité (conditions légales),
- d'évaluer le lien entre projet et formation.

Cet outil constitue un élément essentiel de la formalisation.

Étape 3 — Entretien de positionnement

Un entretien individuel (présentiel ou téléphonique) est mené par un enseignant ou un responsable pédagogique.

Il permet d'évaluer :

1) Les acquis du candidat

- maîtrise du code ?
- connaissances de base sur la circulation ?
- éventuelles leçons déjà suivies ailleurs ?
- capacités d'analyse et compréhension des règles ?

2) Les compétences comportementales

- stress, confiance, concentration,
- rapport au risque,
- autonomie.

3) Les éléments influençant le parcours

- disponibilité,
- besoins d'accompagnement renforcé (handicap, difficultés, langue),
- échéances impératives (emploi, mutation, concours).

ST MARCEL AUTO ECOLE JOUVEAU MATTHIEU

N° agrément : E1602700160

N° déclaration d'activité : 28270200727

Code NAF : 8553Z

Siret : 819.787.250.00011



Étape 4 — Synthèse du positionnement

À l'issue de l'entretien, l'équipe réalise une **synthèse** comprenant :

- le projet et les motivations,
- les besoins identifiés,
- les acquis,
- les éventuels freins,
- la faisabilité du parcours,
- les adaptations nécessaires (ex : volume estimé, pédagogie spécifique).

Étape 5 — Communication au bénéficiaire

Le résultat du positionnement est présenté clairement au candidat :

- recommandations,
- organisation pédagogique,
- durée estimée,
- conditions de réussite.

Un devis, un contrat et un programme adapté sont ensuite remis.

Support :

- devis + contrat + programme individualisé